

DATE DE CONVOCATION : L'an deux mille vingt-quatre, le 18 avril à 19 heures 00, le Conseil municipal, également convoqué, s'est réuni en séance publique, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yannick PAQUE, Maire,
 11 avril 2024

ÉTAIENT PRÉSENTS à l'ouverture de la séance : Mesdames et Messieurs – Fatima BENKHEIRA – Cyril BRUZZESE - – Clémentine FIGUET – Yann FLAMAND Eliane GEOFFROY - Corinne JOURDAN – Annie MONNERY – Béatrice MOULIN MARTIN – Yannick PAQUE – Jean-Luc PETIT – Jean-Pierre PODKOWA -Patrick RAMON - Emilie RATTON - - Pascal ROUSSET – Kenan SOLMAZ - Geneviève TABARET - Hélène TALARCZYK – Maria-Dolorès THUDEROZ –Claude VARENNES – Jérémie VIAL

NOMBRE DE CONSEILLERS :
 EN EXERCICE :27
 PRÉSENTS : 20
 PROCURATIONS: 5
 VOTANTS : 25
 POUR : 25
 ABSTENTION: 0
 CONTRE : 0
 N° 2024-27

Avaient donné procuration : Mesdames et Messieurs – Serge BERNARD (pouvoir à Annie MONNERY) - Sébastien BIZET (pouvoir à Jean-Luc PETIT) – Sylvie DESCHAMPS (pouvoir à Béatrice MOULIN MARTIN) – Willy GABRIEL (pouvoir Kenan SOLMAZ) – Nathalie LACOSTE (pouvoir à Eliane GEOFFROY)

Etaient absents excusés : Madame et Monsieur – Jessica ROSINET - Ilyes TELALI

M. Pascal ROUSSET a été élu secrétaire de séance

OBJET DE LA DELIBERATION : Tarifs communaux

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération 2023-119,

Considérant qu'une mise à disposition d'une salle à l'occasion de manifestations d'ordre privé (obsèques) serait bienvenue sur la commune,

Considérant que la salle de l'Oasis est le seul espace communal de dimension adaptée,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le complément aux tarifs communaux afin de permettre aux familles de se réunir à la salle de l'Oasis, pour des réunions n'occasionnant pas de nuisances pour les riverains (interdiction de mettre de la musique, horaire restreint en journée et sans collation nécessitant usage de la cuisine) tel que suivant

Salle Oasis	BEAUREPAIRE			EXTERIEURS		
	associations	privé	Entreprises, Organismes	associations	privé	Entreprises, Organismes divers
événements privés		50 €			100 €	

- Confirme que mes autres tarifs approuvés en décembre 2023 (2023-119) sont inchangés.

Le Maire
 Yannick PAQUE

